

Commune de  
**PLEUMARTIN**



NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

**OBJET :**  
**VŒU**  
**MAINTIEN DU SERVICE**  
**PUBLIC DE LA POSTE.**

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre

**Délibération n° 16-086**  
**du Conseil Municipal**

L'An Deux Mil Seize

Le dix-sept novembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de PLEUMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la MAIRIE sous la présidence de Monsieur Éric BAILLY, Maire.

DATE DE CONVOCATION 10 novembre 2016

DATE D'AFFICHAGE 14 novembre 2016

**PRESENTS :** Mmes et MM. BAILLY - GRATEAU - LOGER - BOISGARD - NALET - BREC - DEGENNE (arrivée à 19h15) - PÉROCHON - PASQUIER - RÉAULT - AUDINET (arrivé à 19h45) - BOURGUIGNON.  
FORMANT MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

**ABSENTS EXCUSES :**

M BRAJARD donnant pouvoir à M BOISGARD,  
Mme PONCHAUX donnant pouvoir à M PÉROCHON,  
M SOLIGNAC donnant pouvoir à M BAILLY.

Monsieur BOISGARD a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le collectif poste et convergence des services publics, créé par plusieurs syndicats, défend le service public en particulier celui de la poste pour tous et partout. Il alerte les élus sur le devenir de ce service car le contrat tripartite 2017-2020 est actuellement en discussion entre l'Etat, l'Association des Maires de France et la Poste.

Monsieur le Maire donne lecture du courriel d'alerte adressé à toutes les communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal formule les vœux pour le devenir des services de la Poste :**

- I. Refuser le contrat de présence postale pour 2017-2019 tel qu'il est en élaborant un autre tourné vers l'emploi, le développement des services publics, la démocratie, notamment l'accord préalable du maire et du conseil municipal avant toute fermeture.
- II. Empêcher toute fermeture d'un bureau de poste, objectif : zéro fermeture de bureau de poste !
- III. Demander que les Commissions Départementales de Présence Postale et Territoriale (CDPPT) soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales représentatives du personnel et qu'elles soient consultées sur l'ensemble des évolutions en cours au sein du réseau postal local ou sur les réorganisations de services impactant les conditions de travail et le service rendu aux usagers.
- IV. Augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de postes.
- V. Maintenir et renforcer le maillage des services publics. Dans les territoires suburbains et ruraux, agir pour leur réimplantation avec une gestion démocratique et participative associant directions, usagers, élus et représentants des personnels tout en les dotant de moyens financiers et en personnels publics suffisants pour assurer l'entièreté de leurs missions ce qui implique un plan de création d'emplois et de formation.

**ADOpte par 15 voix POUR.**

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.*

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Éric BAILLY

AR PREFECTURE

086-218601938-20161117-16086-DE  
Regu le 16/12/2016